



## DECISION DU MAIRE

PRISE LE 18 JUIN 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA  
DELIBERATION DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

Service de l'Action Sociale,  
Logement et Petite Enfance  
AA/EB

2024-196

---

**OBJET : Animation Séniors - Fixation des tarifs.**

---

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** la délibération n°2024-02-01/06 du 1<sup>er</sup> février 2024 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que le service « Animation Séniors » propose des activités à destination des séniors de la commune il convient d'en fixer les tarifs,

### DECIDE

**Article 1 :** D'appliquer le principe de tarification du service séniors comme définie, planifiée et indiquée en annexe jointe et ci-dessus

**Article 2 :** La recette en résultant sera imputée sur le budget ville de l'exercice 2024

**Article 3 :** La directrice générale des services et le régisseur des recettes du service social sont chargés de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de Sarcelles,
- Madame la comptable assignataire

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20240619-SOC2024DEC196-CC  
Date de télétransmission : 19/06/2024  
Date de réception préfecture : 19/06/2024

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 JUIN 2024

Mise en ligne et/ou notifié le : 19 JUIN 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 19 JUIN 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

**ANIMATIONS SENIORS  
TARIF 2024**

Proposition de tarification 2023 :	Principe :	Observation :
Sortie avec restaurant	50 % du coût de la sortie (entrée – repas – transport)	Dans la limite des places disponibles
Sortie sans restaurant	50 % du coût de la sortie (entrée)	Dans la limite des places disponibles
Atelier Sophrologie	50 % du coût	Dans la limite des places disponibles
Atelier Mémoire	Gratuit	Dans la limite des places disponibles
Festival du cirque de Domont	5 €	Dans la limite des places disponibles
Conférence	Gratuit	Dans la limite des places disponibles
Diffusion d'un film	Gratuit	Dans la limite des places disponibles

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20240619-SOC2024DEC196-CC  
Date de télétransmission : 19/06/2024  
Date de réception préfecture : 19/06/2024

K.